

Certificat d'Immatriculation: Démarches et nouveautés 2023-2024

L'évolution des formalités liées à l'enregistrement des véhicules, la cession d'un véhicule, et le changement d'adresse sur la carte grise s'opère exclusivement via la plateforme numérique <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> en 2023. Les préfetures ne prennent plus en charge le traitement des demandes de carte grise cette année.

Si vous rencontrez des difficultés lors de la connexion ou de la soumission en ligne, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Les guichets France Services, un réseau public mis en place par l'État pour vous accompagner dans vos démarches administratives, sont accessibles dans plus de 2 000 endroits en France.
- Certains garages agréés proposent ce service moyennant une rémunération variable, généralement entre 10 et 50 €.
- Des services en ligne simplifient vos démarches, tels que la déclaration de cession d'un véhicule sur <https://www.declaration-cession.fr/>.

Lors de l'acquisition d'un véhicule, vous disposez d'un délai d'un mois pour soumettre la demande de nouvelle carte grise en fournissant tous les documents nécessaires, dont la liste complète est consultable sur le site de l'ANTS.

En 2023, le tarif subit une légère modification. Vous ne serez soumis à une variation tarifaire de la carte grise que si votre véhicule franchit le seuil déclencheur du malus écologique, réduit cette année. Il est également essentiel de prendre en compte les éventuelles augmentations de la taxe régionale, qui s'applique sur le coût final de la carte grise, le cas échéant.